



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gares

Question écrite n° 74314

## Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur le remplacement des panneaux d'affichage roulant par la SNCF. En effet, dans toutes les grandes gares, les panneaux d'affichage roulant avaient l'avantage de ne pas consommer d'énergie par rapport aux panneaux électriques qui ont été introduits par la suite. Des progrès ont été faits pour les publics malentendants et les publics malvoyants. Par exemple, la traduction sonore des panneaux d'affichage pour les non-voyants, et le repérage des portes des trains grâce à un boîtier électronique qui envoie en bluetooth les infos sur le téléphone, sont des avancées à saluer. Selon la SNCF, cette solution a demandé cinq ans de recherches à la société Phitec dans laquelle la SNCF a désormais des parts. Cela étant, les panneaux roulant avaient l'avantage de s'adapter à tous les publics sans que cela ne consomme de l'énergie. Il aimerait savoir, si dans le cadre de la transition énergétique amorcée depuis quelques mois, un plan de réduction de consommation d'énergie est prévu par la SNCF afin d'accompagner cet effort collectif nécessaire.

## Texte de la réponse

Utilisés dans les gares ferroviaires de voyageurs depuis les années 1970, les panneaux à palettes s'avèrent aujourd'hui assez coûteux à l'entretien et peu souples quant à l'information qu'ils peuvent afficher. Aussi Gares et Connexions privilégie aujourd'hui des technologies plus modernes, notamment le recours à des écrans disposés à différents points dans les gares qui permettent une grande souplesse dans l'affichage et donc une information plus large des usagers et une meilleure répartition spatiale de l'information au sein des gares. Si ces nouveaux dispositifs d'affichage consomment effectivement légèrement plus d'électricité que les panneaux à palettes, Gares et connexions a engagé des programmes d'économie d'énergie. Le poste éclairage, qui représente à lui seul environ 40 % de la consommation énergétique en gare, est particulièrement concerné. Il s'agit notamment de procéder au remplacement des lampes traditionnelles par des dispositifs basse consommation et au renouvellement des escalators les plus anciens. Pour autant, la consommation des gares représente environ 1 % de la consommation électrique du groupe public ferroviaire qui est pour plus de 75 % attribuable à l'énergie de traction des trains. Dans ce contexte, le groupe public ferroviaire a mis en place un plan visant à réduire de 20 % sa consommation énergétique globale entre 2013 et 2022 et à doubler la part des énergies renouvelables dans son approvisionnement. Pour ce faire, des actions visant notamment à économiser l'énergie de traction, via l'amélioration de l'efficacité énergétique du matériel roulant (par exemple, l'optimisation de la consommation énergétique ou la récupération de l'énergie de freinage) et la recherche de mesures d'économie liées aux modalités d'exploitation de ses trains (comme l'éco-conduite), ont été engagées. Ces efforts pour rendre le mode ferroviaire encore plus vertueux en matière de consommation énergétique s'inscrivent donc dans la politique de transition énergétique portée par le Gouvernement.

## Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

**Circonscription** : Français établis hors de France (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 74314

**Rubrique** : Transports ferroviaires

**Ministère interrogé** : Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire** : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [17 février 2015](#), page 1053

**Réponse publiée au JO le** : [20 septembre 2016](#), page 8647